



**COMITÉ SYNDICAL**

**RÉUNION DU 29 JUIN 2016**

**Date de la convocation : 13 juin 2016**

**Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT**

**Présents :**

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Philippe COURBE (Titulaire), Monsieur Xavier PARIS (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Claude CAMINADE (Suppléant), Monsieur Francis DUSSILLOLS (Suppléant), Monsieur Bernard BOURNAZEAU (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Philippe BLAIN (Suppléant), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Monsieur Alain DIDIER (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Isidro MARTIN (Titulaire), Madame Emmanuelle TOSTAIN (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Monsieur Jean Jacques EROLES (Titulaire), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire).

**Absents avec pouvoir :** Monsieur Frédéric BROUARD, pouvoir à Madame Anne Laure FABRE NADLER, Monsieur Hervé GAYRARD, pouvoir à Monsieur Bernard BOURNAZEAU

**DÉLIBÉRATION N°160629\_012**  
**CRÉATION DE DEUX POSTES POUR L'ACTIVITÉ DES SERVICES NUMÉRIQUES**

## DÉLIBÉRATION N°160629\_012

### CRÉATION DE DEUX POSTES POUR L'ACTIVITÉ DES SERVICES NUMÉRIQUES

**Considérant** la convocation du comité syndical en date du 13 juin 2016 fixant le prochain comité syndical le 29 juin 2016 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

**Considérant** que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 29 juin 2016 à 18h30,

**Considérant** que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

**Vu** les statuts du Syndicat mixte Gironde Numérique permettant la mutualisation des Services Numériques,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

**Considérant** que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

**Considérant** les besoins croissants de l'activité de l'activité des services numériques,

**Considérant** la mise en place de l'ingénierie Départementale pour le territoire Girondin portée par le Département de la Gironde, il est proposé la création de deux emplois permanents à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour l'activité des Services Numériques et plus précisément sur les deux thématiques suivantes :

- écoles numériques
- animation territoriale auprès des adhérents

Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires de la filière technique de catégorie B dans le cadre d'emploi des techniciens. Les connaissances attendues sont indiquées en annexe dans les fiches de postes.

En cas de recrutements infructueux de fonctionnaires, les fonctions peuvent être exercées par des contractuels relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le financement de ces deux postes sera assuré par la participation en fonctionnement du Département de la Gironde dans le cadre du projet d'ingénierie Départementale pour le territoire Girondin.

## **DÉLIBÉRATION N°160629\_012** **CRÉATION DE DEUX POSTES POUR L'ACTIVITÉ DES SERVICES NUMÉRIQUES**

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir approuver la création de deux postes permanents de technicien territoriaux tels que décrits ci-dessus,
- de bien vouloir m'autoriser, dans les conditions prévues par le statut de la fonction publique territoriale, à recruter des agents titulaires ou non titulaires sur un temps complet

Adopté à l'unanimité,  
Fait et délibéré au siège du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Le 29 juin 2016

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

*Annexe : 2 fiches de poste*



Le numérique au service des Girondins

## **CONTEXTE :**

Le syndicat mixte Gironde Numérique créé le 1er août 2007 regroupe les 36 Communautés de Communes et d'agglomération Girondines ainsi que le Conseil Général de la Gironde. Il est en charge du déploiement du futur réseau haut et très haut débit de la Gironde hors Communauté Urbaine de Bordeaux et à l'usage des opérateurs de télécommunications. Depuis novembre 2010, le syndicat développe un projet de mutualisation de services numériques à destination de ses adhérents. Notre action vise à accompagner les collectivités dans le déploiement de services à travers une plateforme de services que le syndicat administre.

**GRADE RECHERCHÉ :** Technicien

## **DESCRIPTIF DE L'EMPLOI :**

Passionné des nouvelles technologies, curieux et autonome, vous arriverez dans un environnement utilisant les dernières technologies informatiques au service des collectivités.

## **MISSIONS :**

Vous participerez au développement du projet des écoles numériques dans le 1<sup>er</sup> degré. Vous serez le référent technique pour aider les collectivités dans leur choix d'investissement.

### ***Administration réseau***

- ✓ Diagnostic technique des réseaux dans les écoles
- ✓ Définition des préconisations techniques en collaboration avec l'administrateur système
- ✓ Mis en place des éléments de réseaux

### ***Autres***

- ✓ Participation à des réunions avec les équipes pédagogiques et/ou municipales
- ✓ Rédaction cahier des charges
- ✓ Participation à des groupes projets dans le cadre de ce projet

## **COMPÉTENCES :**

- ◆ Compétence infrastructure : routeur, serveur, NAS, réseau / WIFI
- ◆ Administration box internet
- ◆ Environnement windows, Active directory

Envoyé en préfecture le 01/07/2016

Reçu en préfecture le 01/07/2016

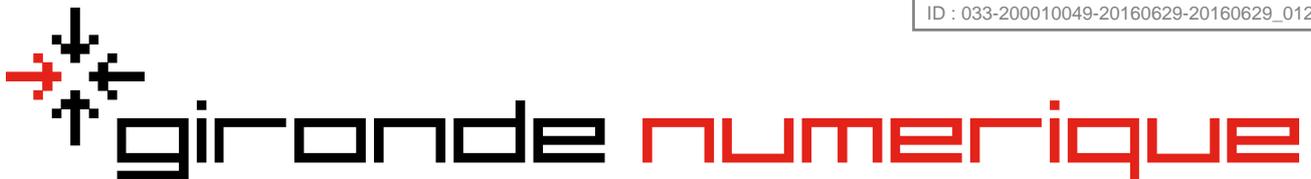
Affiché le

**SLOW**

ID : 033-200010049-20160629-20160629\_012-DE

**PROFIL DEMANDÉ :**

- Polyvalent,
- Curieux et Autonome,
- Goût du contact
- Capacité à suivre les évolutions des TIC.
- Permis B obligatoire



Le numérique au service des Girondins

## **CONTEXTE :**

Le syndicat mixte Gironde Numérique créé le 1er août 2007 regroupe les 36 Communautés de Communes et d'agglomération Girondines ainsi que le Conseil Général de la Gironde. Il est en charge du déploiement du futur réseau haut et très haut débit de la Gironde hors Communauté Urbaine de Bordeaux et à l'usage des opérateurs de télécommunications. Depuis novembre 2010, le syndicat développe un projet de mutualisation de services numériques à destination de ses adhérents. Notre action vise à accompagner les collectivités dans le déploiement de services à travers une plateforme de services que le syndicat administre.

**GRADE RECHERCHÉ :** Technicien

## **DESCRIPTIF DE L'EMPLOI :**

Passionné des nouvelles technologies, curieux et autonome, vous arriverez dans un environnement utilisant les dernières technologies informatiques au service des collectivités.

## **MISSIONS :**

vous participerez au développement et à l'administration des services numériques pour les territoires girondins. Vous serez aussi amené à former les utilisateurs à l'usage des services mis à leur disposition et à assurer l'assistance aux utilisateurs

### ***Administration fonctionnel***

- ✓ Paramétrage fonctionnel des services
- ✓ Développement de nouveaux services web à destination des collectivités girondines.

### ***Animation territoriale***

- ✓ Diagnostic fonctionnel des collectivités
- ✓ formation utilisateurs

### ***Autres***

- ✓ Assistance technique aux adhérents : résoudre les incidents, les pannes liés aux matériels, équipements et services proposés dans le cadre du projet de mutualisation de services numériques ;
- ✓ Participation à des groupes projets dans la perspective d'intégrer des nouveaux services : collaboration avec Adullact, Conseil Régional, Conseil Général.

**COMPÉTENCES :**

- ◆ logiciel libre
- ◆ Environnement Adullact
- ◆ plateforme de dématérialisation de l'état
- ◆ Connaissance des collectivités locales

**PROFIL DEMANDÉ :**

- Polyvalent,
- A l'aise à l'oral et en
- Curieux et Autonome,
- Capacité à suivre les évolutions des TIC.
- Permis B obligatoire